

Droit d'auteur et licences libres

Julien BERNARD

Dead Pixels Society
Université de Franche-Comté

version 2

Droit d'auteur

Le *droit d'auteur* est un ensemble de prérogatives dont dispose un auteur sur une œuvre de l'esprit originale

- Droit moral : divulgation, paternité, intégrité, retrait
 - perpétuel, inaliénable et imprescriptible
 - Droit patrimonial : reproduction, représentation, distribution
 - durée limitée puis domaine public
- Le copyright est à peu près similaire

Cas particuliers qui nous concernent

- Logiciel
- Œuvre collective, œuvre de collaboration
- Œuvre réalisée dans le cadre de l'université

Qu'est-ce qu'une licence de logiciel ?

Définition (Licence de logiciel)

Une *licence de logiciel* est un contrat par lequel le titulaire des droits d'auteur sur un programme informatique définit avec son utilisateur les conditions dans lesquelles ce programme peut être utilisé, diffusé ou modifié.

Types de licence logicielle

- Licence propriétaire, type Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF)
- Partagiciel (*shareware*)
- Licence libre

Remarque

Le type de licence et le prix du logiciel sont indépendants.

Qu'est-ce qu'une licence libre ?

Définition (Licence libre)

Une *licence libre* est une licence logicielle qui confère à une personne les droits suivants sur une œuvre :

- 1 utiliser l'œuvre pour tous les usages
- 2 étudier l'œuvre
- 3 redistribuer des copies de l'œuvre
- 4 modifier l'œuvre et redistribuer les modifications

Application

Une licence libre peut s'appliquer à tout ce qui relève du droit d'auteur :

- le code source d'un logiciel
- une œuvre graphique
- une œuvre sonore

Copyleft

Une licence copyleft est une licence libre qui impose que les travaux dérivés soient sous la même licence.

- GNU GPL
- CC-BY-SA
- Art Libre

Non-copyleft

Une licence non-copyleft est une licence libre qui n'impose aucune restriction sur les travaux dérivés.

- BSD
- MIT
- CC-BY
- Domaine public

Il y a un choix à faire !